



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 09 mars 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de la Santé** au sujet de **l'annulation d'événements dans le cadre de l'épidémie de Covid-19**.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, l'Italie a annoncé la mise en quarantaine de 15 millions de personnes. Plusieurs pays européens, dont la France et l'Allemagne, ont annoncé l'interdiction d'événements rassemblant plus de mille personnes. Au Luxembourg, plusieurs décisions d'annulation d'événements majeurs ont été communiquées au grand public, dont celle du *Relais pour la vie* qui aurait dû avoir lieu le weekend du 21 au 22 mars. Un outil d'évaluation des risques est mis à disposition des organisateurs d'événements sur le site d'information du gouvernement relatif au Covid-19 via lequel ils peuvent demander l'avis du Ministère de la Santé quant à la tenue de leur événement.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Quels sont actuellement les critères, respectivement les combinaisons de critères qui entraînent un avis d'annulation d'un événement ?**
2. **Cet outil d'évaluation des risques en ligne est-il suffisamment connu et utilisé par les organisateurs d'événements ? Cet outil a-t-il été proactivement communiqué aux fédérations et associations ?**
3. **Combien de demandes ont été introduites via ce canal et endéans quel délai les demandes sont-elles traitées ?**
4. **Ne serait-il pas utile de mettre à disposition des organisateurs un arbre décisionnel, afin qu'ils puissent eux-mêmes décider de l'annulation ou non de leur événement ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Josée Lorsché
Députée

Marc Hansen
Député